



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 29 JUIN 2016

Date de la convocation : 13 juin 2016

Sous la présidence de Monsieur Matthieu ROUVEYRE

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Philippe COURBE (Titulaire), Monsieur Xavier PARIS (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Claude CAMINADE (Suppléant), Monsieur Francis DUSSILLOLS (Suppléant), Monsieur Bernard BOURNAZEAU (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Philippe BLAIN (Suppléant), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Isidro MARTIN (Titulaire), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Monsieur Jean Jacques EROLES (Titulaire), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire).

Absents avec pouvoir : Monsieur Frédéric BROUARD, pouvoir à Madame Anne Laure FABRE NADLER, Monsieur Hervé GAYRARD, pouvoir à Monsieur Bernard BOURNAZEAU

**DÉLIBÉRATION N°160629_001
COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL**

www.girondenumerique.fr

Syndicat mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°160629_001 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Considérant la convocation du comité syndical en date du 13 juin 2016 fixant le prochain comité syndical le 29 juin 2016 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 29 juin 2016 à 18h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

VU l'article L5721-4 et les dispositions des chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie relatives au contrôle budgétaire et aux comptes publics du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Le Compte Administratif, soumis à approbation, fait apparaître les résultats de l'exercice 2015 du Budget Principal du Syndicat mixte Gironde Numérique.

Il reprend toutes les écritures des dépenses et recettes de l'exercice 2015 votées soit au Budget Primitif, soit lors des décisions modificatives prises en cours d'exercice.

Le Compte Administratif 2015 se présente comme suit:

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	882 434,88	116 615,97	999 050,85
Recettes	964 695,83	102 737,07	1 067 432,90
Résultat de l'exercice	82 260,95	-13 878,90	68 382,05
Résultat reporté	510 667,89	29 618,82	540 286,71
Résultat de clôture	592 928,84	15 739,92	608 668,76

Le Compte Administratif 2015 présente donc un excédent global de clôture de 608 668,76 euros.

Monsieur le Président se retire pour le vote sous la présidence de Monsieur Matthieu ROUYEYRE.

DÉLIBÉRATION N°160629_001
COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 01/07/2016

Reçu en préfecture le 01/07/2016

Affiché le

SLOW

ID : 033-200810049-20160629-20160629_001-DE

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2015 du Budget Principal.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 29 juin 2016

Pour expédition conforme,

Le Président de séance

Matthieu ROUYEYRE

Annexe : Compte administratif 2015 du Budget Principal

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 33 - Syndicat Mixte Gironde Numérique

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Le Président,
A Bordeaux, le 29/06/2016
Le Le Président,

Nombre de membres en exercice : 44
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 21
VOTES : Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire.
A Bordeaux, le 29/06/2016

Date de convocation : 13 juin 2016

Les membres du Comité syndical,

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le